

*Pensions—Loi*

**M. Paproski:** Le gouvernement nous a volé notre idée.

**M. Marshall:** Je signale aux députés que notre parti accorderait immédiatement des pensions aux veuves dont le mari touchait une pension de moins de 48 p. 100. Espérons que nous pourrions ajouter deux autres membres spéciaux au Conseil de révision des pensions et nommer un président adjoint qui serait autorisé à présider aux audiences, à venir à bout de l'arriéré de cas en suspens et à aider nos anciens combattants. A l'heure actuelle, nombreux sont les anciens combattants qui meurent sans qu'on se soit occupé de leurs demandes de pension ou de leurs appels. J'espère qu'avant de mourir ils pourront se rendre compte que le Canada s'occupe de leur sort et tente de les récompenser pour leurs sacrifices.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire, au nom de mon parti, que nous sommes prêts à appuyer le Bill C-11. Comme on l'a vu, ce bill vise à donner de meilleurs moyen d'action au Conseil de révision des pensions, en prolongeant le mandat de ses membres et en prévoyant la nomination d'un vice-président, de façon qu'il puisse y avoir au moins deux réunions du conseil en même temps. Le bill prévoit également la nomination de deux membres spéciaux, en cas de besoin. Cela permettra au conseil de s'occuper des cas de plus en plus nombreux qui lui sont soumis.

A mon avis, la meilleure preuve de l'efficacité de ce conseil, c'est le grand nombre de cas qu'il a réglés. Je n'ai pas les chiffres en main, mais je crois que le pourcentage le plus récent de cas de renversement de décision dépasse les 30 p. 100. Cela signifie que, dans plus de 30 p. 100 des cas soumis au Conseil de révision des pensions, il y a renversement de décision. En d'autres termes, le Conseil de révision des pensions se prononce en faveur de l'ancien combattant, alors qu'à la suite de ses travaux, la Commission canadienne des pensions s'est prononcée contre lui. Je ne veux pas critiquer la Commission canadienne des pensions. Elle ne fait que suivre la loi et essaie de servir le mieux possible les intérêts des anciens combattants. On nous a également dit au comité que la Commission canadienne des pensions note les décisions du Conseil de révision des pensions et essaie de ne pas retomber dans les mêmes erreurs.

Il faut également remarquer que, alors qu'on avait cherché jusque là sans succès à constituer un organisme d'appel, celui-ci, qui fut établi à la suite de l'étude de la commission Woods en 1971, a si bien réussi que tous les partis sont disposés non seulement à le conserver mais à le renforcer, afin de lui permettre de poursuivre sa tâche.

Je dois rendre hommage au président du Conseil de révision des pensions, qui était député à la Chambre quand j'y suis arrivé moi-même, il y a quelques années. Je veux parler de René Jutras, à qui je tiens à adresser, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, toutes mes félicitations pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je crois que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a été bien avisé aujourd'hui en décrivant le lien qui rattache les travaux du Conseil de révision à ceux de la Commission canadienne des pensions et du Bureau des services juridiques des pensions. J'espère qu'on répondra à sa demande et que l'on permettra au Bureau des services juridiques des

[M. Marshall.]

pensions d'étudier tous les moyens possibles pour aider les anciens combattants à se faire entendre et à obtenir gain de cause. J'espère également que la Commission canadienne des pensions s'efforcera encore davantage de rattraper son retard.

Il est dur que les vétérans qui font des demandes aussi longtemps après la guerre soient obligés d'attendre au moins un an, sinon plus, avant que leur cause ne soit entendue. J'admets que ce retard est comblé petit à petit et qu'il ne faudra pas attendre aussi longtemps qu'il y a quelques années, mais tous les anciens combattants s'en inquiètent et croient que leur cas doit être examiné rapidement. Par conséquent, j'espère que le ministère et le gouvernement apporteront toute l'aide possible à la Commission canadienne des pensions et au Bureau des services juridiques des pensions, pour que les dossiers soient examinés aussi rapidement que possible.

Le bill étant relativement simple, nous sommes tous d'accord pour ne pas prolonger indûment le débat. J'espère donc que nous pourrions adopter le bill en deuxième lecture très prochainement. A cette occasion, je crois opportun que des députés comme le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et moi-même saisissons l'occasion pour insister qu'on accélère la mise à l'étude des questions qui sont encore en suspens dans le domaine des affaires des anciens combattants et dont, à notre avis, la Chambre devrait être saisie sans plus tarder.

● (1250)

Je me réjouis de pouvoir dire que le nombre de questions en suspens a diminué. Il y a eu beaucoup d'améliorations grâce au travail de la Commission Wood, à celle de la Commission Hermann et, avant cela, à l'intervention de M. Richardson en faveur des vétérans de Hong Kong, et à la façon objective avec laquelle le comité permanent des Affaires des anciens combattants s'acquitte de sa tâche et enfin, grâce à l'appui du ministre qui, je pense, accomplit un bon travail en prenant l'intérêt des vétérans au conseil des ministres. La situation s'est donc améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a bien des années.

Il ne faudrait pas que les questions soulevées par mon collègue de Terre-Neuve nous laissent indifférents. J'ai rappelé le cas des anciens combattants du premier conflit mondial qui ont été prisonniers de guerre. Au moment où nous avons réussi à faire indemniser les prisonniers de guerre, pourquoi le gouvernement a-t-il oublié ceux-là? On nous a dit hier que leur nombre s'élevait à près de 200 seulement. Il n'en coûterait donc que \$200,000 par année pour les indemniser, c'est-à-dire \$200,000 cette année, car le montant diminuera d'année en année. Dans quelques années, il n'y en aura plus. J'espère que le ministre présentera une mesure législative au cours de la présente session pour que l'indemnité accordée aux prisonniers de guerre le soit aussi à ceux de la Grande Guerre.

Je crois également que le cas des évadés mérite d'être considéré au même titre que celui des prisonniers de guerre. J'espère que le ministre accordera à cette proposition beaucoup d'attention. Je ne doute pas un instant de quel côté vont ses sympathies. Ce sont les gars du Conseil du Trésor, des Finances et d'autres qui lui font des misères. Cependant, il a toujours fait la preuve qu'il est un combattant acharné et j'espère qu'il continuera de l'être.